

# Stratégie Wallonne en économie circulaire

## Neuf propositions de la fédération Ressources

RESSOURCES fédère 63 entreprises sociales et circulaires en Wallonie et à Bruxelles.

Depuis plus de 20 ans, elles allient impact social, services durables à la collectivité, développement économique local, création d'emplois non-délocalisables et préservation de l'environnement. Les entreprises sociales et circulaires concrétisent conjointement leurs finalités sociale, économique et environnementale.

**Pionnières de l'économie circulaire**, elles collectent, trient, préparent en vue de la réutilisation et donnent une nouvelle vie aux objets et matériaux. Elles testent et mettent en œuvre de nouvelles activités comme la réparation, l'upcycling, le remanufacturing et l'éco-fonctionnalité

En donnant une nouvelle vie à 50.000 tonnes de déchets par an, les 60 entreprises sociales et circulaires membres de RESSOURCES ont ainsi créé 8.000 emplois.

Leurs activités permettent par ailleurs la formation et l'insertion socio-professionnelle de centaines de bénéficiaires et de financer des projets sociaux divers comme l'accueil et l'hébergement de personnes précarisées ou des projets de solidarité internationale.

Enfin, les entreprises sociales et circulaires testent également des nouveaux modes de gouvernance participative et démocratique. Comme nous le proposons dans la carte blanche « La clé d'un nouveau collectif et solidaire existe déjà » : *Emparons-nous des principes de l'économie sociale et développons un monde, une économie, un contrat social plus durable. Un contrat qui prenne l'être humain, le commun et le collectif comme paradigme premier. Un contrat dont les indicateurs d'efficacité sont le bien être, l'humain, le durable, la participation et la démocratie.*

### **Neuf propositions pour une stratégie Wallonne en économie circulaire**

- **Une stratégie qui intègre la triple ambition dans chaque mesure**

Le gouvernement Wallon a centré sa législature sur une triple ambition économique, sociale et environnementale. Pour faire de l'économie circulaire un réel levier de mise en œuvre de cette triple ambition, et non une simple opportunité de croissance économique, il est nécessaire que la stratégie Wallonne en économie circulaire allie ces trois dimensions économique, sociale et environnementale dans chacune de ses mesures.

- **Une stratégie basée sur la coopération et de co-construction**

La Région Wallonne ne part pas de zéro en économie circulaire. Des acteurs pionniers et innovants, des plans régionaux - comme le Plan wallon déchets-ressources ou PWDR - et des mesures de soutien existent déjà. Certes il est nécessaire de les compléter, de les adapter ou de les renforcer, mais inutile de partir d'une page blanche.

Il est par contre crucial de développer un travail de coopération étroite entre les différents services et directions du SPW qui agissent déjà pour le développement de l'économie circulaire, dont le DSD en charge de la mise en œuvre du PWDR. Un travail de co-construction avec les parties prenantes permettra une certaine efficacité dans les choix opérés et la mise en œuvre de la stratégie.

- **Un service de collecte des biens réutilisables accessible à tous les ménages**

La résolution sur le développement de l'économie circulaire adoptée à l'unanimité par le Parlement Wallon le 3 mai 2019 fixe comme objectif de *favoriser l'accès à des ressourceries en couvrant l'ensemble des communes wallonnes, soit un doublement du nombre de ressourceries actuelles.*

La mise en œuvre de cet objectif permettrait de contribuer fortement à l'atteinte de l'objectif du PWDR de réutiliser 8kg/an/hab de déchets collectés en vue de la réutilisation. Il permettrait en outre de créer des activités économiques locales, des circuits courts de production-consommation et quelques 300 emplois non-délocalisables.

Pour mettre en œuvre cette mesure, RESSOURCES plaide pour :

- Un mandatement et une rétribution au prix du marché des entreprises d'économie sociale et circulaire pour la collecte et la préparation à la réutilisation de déchets ;
- Une interdiction du compactage des encombrants et la systématisation des collectes préservantes.
- Un soutien aux communes qui font appel à un système de collecte préservante des biens réutilisables;
- Un soutien à la création de magasins de seconde main afin de couvrir l'ensemble des communes de la Région.

- **Créer un dispositif de soutien à la réutilisation matière**

À l'instar de l'agrément « réutilisation » qui permet de soutenir 14 structures wallonnes actives dans la collecte et la réutilisation d'objets, un dispositif de soutien à la collecte et au traitement en vue de la réutilisation de matières telles que le bois ou les matériaux de construction par des entreprises sociales et circulaires permettrait de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la Wallonie dans son PWDR.

Les gisements de matières sont importants. Ils sont actuellement destinés au recyclage ou à l'incinération.

RESSOURCES plaide dès lors pour :

- La création d'un agrément « réutilisation matière » ;
- Un incitatif ou une obligation de déconstruction sélective des bâtiments afin de trier sélectivement les objets et matériaux de construction réutilisables.
- Un soutien au développement de filières de revente des matériaux réutilisables.

- **Renforcer la responsabilité des producteurs avec des objectifs distincts de préparation à la réutilisation.**

La préparation à la réutilisation est un des modes de traitement des déchets reconnus par la directive européenne relative à la gestion des

déchets. Elle est reconnue comme un mode de traitement des déchets plus vertueux que le recyclage dans l'échelle de Lansink.

Favoriser la préparation à la réutilisation permet de soutenir la création d'activités économiques locales créatrices d'emplois directs et indirects tout en diminuant l'impact environnemental du traitement des biens usagés.

La préparation à la réutilisation nécessite par contre d'être prise en charge dès la collecte de déchets. Cette collecte devra s'effectuer de manière préservante, c'est-à-dire en préservant les qualités d'usage des biens dont on veut se défaire. Une collecte préservante, le tri et le traitement des déchets-objets en vue de la réutilisation nécessitent donc des critères différents que ces mêmes opérations en vue du recyclage. Il est donc primordial de les prendre en compte dans les systèmes de reprises qui gèrent des flux disposant d'un potentiel de réutilisation, notamment les déchets électriques et électroniques (DEEE) et les objets du quotidien (matelas, textiles, meubles...).

RESSOURCES plaide pour :

- Imposer un objectif chiffré de préparation à la réutilisation, distinct de celui du recyclage, pour chaque REP gérant un flux ayant un potentiel de réutilisation. (action 41 du cahier 2 du PWDR).
- qu'une partie de la redevance payée par le citoyen à l'achat d'un bien neuf soit destiné à soutenir la préparation à la réutilisation des biens usagés ;

- **Renforcer le droit à la réparation des produits**

L'allongement de la durée de vie des objets a un impact important sur l'environnement et s'impose donc comme un objectif d'une stratégie en économie circulaire. Actuellement, la tendance est inverse. Les produits mis en vente sur le marché sont de moins en moins durables. Et lorsqu'ils tombent en panne, ils sont difficiles à réparer. Les pièces sont collées, les pièces de rechange manquent, il n'y a pas de réparateur à proximité.

Soutenir l'activité de réparation des entreprises sociales et circulaires permettrait d'éviter la surconsommation de ressources et de créer des emplois locaux.

RESSOURCES plaide dès lors pour :

- Une garantie juridique plus longue incitera les fabricants à concevoir des produits de manière à ce qu'ils tombent en panne moins rapidement et soient faciles à réparer ;
- Imposer la mise à disposition des manuels de réparation et des pièces de rechange à prix abordable et disponible rapidement ;
- Moduler les cotisations de reprises à la durée de vie et un indice de réparabilité ;
- Investir dans des services de réparation professionnels en économie sociale.

- **Soutenir le développement d'outils digitaux qui facilitent la collecte et la réutilisation d'objets et de matières**

Comme d'autres secteurs, les entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation des déchets sont concernées par la transformation numérique

de leurs activités. Cette réalité nécessite de faire évoluer leurs modèles d'entreprise mais aussi le type d'accompagnement de leurs publics cibles.

RESSOURCES plaide pour faciliter une intégration harmonieuse des technologies numériques au sein des entreprises d'économie sociale ;

- **Utiliser les aides aux entreprises comme levier en faveur d'une économie circulaire, sociale et localisée**

La région Wallonne offre une multitude d'aides, de subvention et de dispositifs de soutien aux entreprises dans le but de soutenir et dynamiser l'activité économique dans la région. Il semble légitime que la Région, en contrepartie, définisse le retour ou les impacts attendus de telle mesure en cohérence avec sa politique.

Par ailleurs, ces mesures excluent bien souvent des entreprises sociales, structurées sous forme d'asbl ou de coopératives. Ces entreprises sociales ont pourtant des activités économiques bien réelles et poursuivent des objectifs sociétaux variés et non basés sur le seul profit financier.

RESSOURCES plaide pour :

- Ouvrir les aides, subventions et dispositifs de soutien aux entreprises sociales, en ce compris celles constituées en asbl ;
- Conditionner les aides, subventions et dispositifs de soutien aux entreprises au respect de critères sociaux, environnementaux et de circularité de l'activité.

- **Sécuriser le taux réduit de TVA**

Soutenir une actualisation de l'arrêté fédéral sur la TVA dans le but de sécuriser l'accès au taux de réduction de TVA aux entreprises sociales et circulaires.